



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-487

Ottawa, le 13 octobre 2005

Bayshore Broadcasting Corporation
Wasaga Beach (Ontario)

Demande 2004-1456-6
Audience publique à Niagara Falls (Ontario)
6 juin 2005

Station de radio FM de langue anglaise à Wasaga Beach

Le Conseil refuse une demande visant l'obtention d'une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio FM commerciale de langue anglaise à Wasaga Beach (Ontario).

La demande

1. Le Conseil a reçu une demande de Bayshore Broadcasting Corporation (Bayshore) visant à obtenir une licence de radiodiffusion en vue d'exploiter une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Wasaga Beach (Ontario) à 97,7 MHz (canal 249A) avec une puissance apparente rayonnée de 1 800 watts.
2. La requérante propose une formule musicale de type adulte classique contemporain.

Interventions

3. Le Conseil a reçu des interventions en faveur de cette demande de la part de la Ville de Wasaga Beach, du député provincial de Simcoe-Grey ainsi que d'organismes et de particuliers de la localité. La Canadian Independent Record Production Association a déposé un commentaire général sur cette demande. Une intervention en opposition a été déposée conjointement par Rock 95 Broadcasting (Barrie-Orillia) Ltd., titulaire de CFJB-FM et CKMB-FM Barrie, par Larche Communications Inc., titulaire de CICZ-FM Midland et par Corus Entertainment Inc., titulaire, par ses filiales à part entière, de CKCB-FM Collingwood ainsi que de CIQB-FM et CHAY-FM Barrie (collectivement le Groupe d'intervention).
4. Selon le Groupe d'intervention, Wasaga Beach ne peut soutenir une station de radio locale qui ne desservirait que cette localité. Il souligne que la station de radio proposée par Bayshore devrait sans aucun doute compter sur des revenus provenant de l'extérieur du principal marché qu'elle vise et qu'elle deviendrait donc un service régional qui livrerait concurrence aux nombreuses stations de radio qui desservent déjà Wasaga Beach et ses environs.

Réponse de la requérante

5. Dans sa réponse au Groupe d'intervention, Bayshore a souligné la force de l'économie de la région qui constituerait le marché principal de la station proposée et elle a affirmé que l'arrivée de la nouvelle station n'aurait pas d'incidence négative sur les stations de radio existantes de la région de Wasaga Beach. Bayshore a de plus déclaré que, selon ses premières recherches sur l'auditoire, les auditeurs de Wasaga Beach ne sont pas tout à fait satisfaits des choix de radio qui leur sont actuellement offerts.

Analyse et décision du Conseil

6. Le Conseil s'inquiète du fait que la requérante ait défini un marché principal étendu. Selon le recensement de 2001, la population de la ville de Wasaga Beach compte environ 12 400 personnes. Le Conseil note cependant que, selon la demande de Bayshore, le bassin d'auditeurs constituant le marché principal de la station proposée serait de 74 000 personnes. Un tel marché s'étend donc bien au-delà de la ville de Wasaga Beach et du périmètre de rayonnement de 3 mV/m de la station proposée et en engloberait tout le périmètre de 0.5 mV/m.
7. De plus, le Conseil n'est pas convaincu que, comme le déclare Bayshore, l'approbation de la présente demande n'aurait aucune incidence négative sur les services de radio existants de la région. Le Conseil s'inquiète tout particulièrement des répercussions négatives possibles sur CKCB-FM Collingwood, étant donné que Collingwood et Wasaga Beach sont à moins de 25 kilomètres l'une de l'autre. Il note de plus que, pour l'année de radiodiffusion se terminant en août 2004, CKCB-FM a affiché une marge bénéficiaire avant intérêts et impôts bien inférieure à la moyenne nationale de 18,31 %. Le Conseil note aussi que la demande de Bayshore indique que la station proposée générerait des recettes publicitaires d'environ 511 000 \$ au cours de la première année d'exploitation, qui atteindrait environ 1,1 million de dollars la septième année. Le Conseil craint donc que l'arrivée d'une nouvelle station de radio commerciale à Wasaga Beach ne menace la qualité du service actuellement offert par CKCB-FM Collingwood.
8. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil **refuse** la demande de Bayshore Broadcasting Corporation visant à obtenir une licence de radiodiffusion en vue d'exploiter une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Wasaga Beach.

Secrétaire général

La présente décision est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant :
<http://www.crtc.gc.ca>